

Litige de dirigeants

SITUATION

Une société de services a licencié son ancien dirigeant, lui reprochant d'avoir commis, avec la complicité d'autres salariés, des fautes de gestion au profit de sociétés concurrentes dont il est actionnaire.

NOTRE RÔLE

FTI Consulting a été mandaté par la demanderesse pour donner son avis sur les préjudices causés par les fautes de gestion reprochées au dirigeant.

Nos travaux ont notamment porté sur les aspects suivants :

- revue de la comptabilité analytique pour déterminer les ratios pertinents pour analyser les conséquences de chacune des fautes reprochées ;
- analyse de l'évolution des ratios pertinents dans le temps et comparaison avec les filiales non impactées (approche dite de « double différence ») ;
- estimation des différents chefs de préjudice ;
- identification et collecte des pièces comptables justificatives ;

- rédaction d'un rapport détaillant nos analyses et conclusions sur l'ampleur du préjudice ;
- assistance dans les mesures d'expertise judiciaires ordonnées par le tribunal.

NOTRE IMPACT



Les fautes reprochées ont seulement impacté certains établissements, limitant ainsi la pertinence de la comptabilité générale de la demanderesse pour l'analyse des préjudices.

Dans cette situation, le recours à la comptabilité analytique est pertinent car cela permet (i) d'analyser les données comptables sur le seul périmètre impacté par les fautes et (ii) de réaliser des comparaisons utiles avec le périmètre non concerné.



JULIETTE FORTIN

Senior Managing Director
+33 1 40 08 12 41
juliette.fortin@fticonsulting.com



MATTHIAS CAZIER-DARMOIS

Senior Managing Director
+33 1 40 08 12 42
matthias.cazier-darmois@fticonsulting.com



ROMAIN LORTAT-JACOB

Managing Director
+33 1 40 08 12 45
romain.lortat-jacob@fticonsulting.com